

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50	M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques	M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40	M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre	M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h	Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h	Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h	Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45	jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h	M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55	Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50	M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth	Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

Activité Parcs de Stationnement - Remise à la Régie PARCUB de travaux de réaménagement du parc Saint Jean à Bordeaux et transfert des sources de financement associées - Décision - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la mise en place d'une régie personnalisée, dénommée PARCUB, pour l'exploitation des parcs de stationnement. A la suite de cette décision, les ouvrages suivants, ainsi que l'ensemble des installations, équipements et matériels nécessaires à leur exploitation ont été remis en affectation à la Régie PARCUB le 30 avril 2004 :

- Parc Gambetta - Parc République - Parc Saint-Pierre-Les-Quais
- Parc 8 mai 1945 - Parc Victoire - Parc Charles de Gaulle
- Parc Pey Berland - Parc Saint-Jean - Parc barrière du Médoc
- Parc Pessac-centre - Parc cité Mondiale - Parc Porte de Bordeaux
- Parc Front du Médoc - Parc îlot Bonnac - Parc C.C. Mériadeck
- Parc espace Colbert - Parc Bergonié - Espace vélos place Gambetta

La valeur nette comptable des immobilisations ainsi remises a été arrêtée, par délibération n°2004/0911 du 17 décembre 2004, à la somme de 94.216.053,03 € (valeur au 1^{er} mai 2004).

Depuis, plusieurs remises complémentaires de patrimoine à la Régie PARCUB sont intervenues sous le même régime au cours des exercices suivants, en particulier les nouveaux parcs de stationnement situés rue Lhôte et rue Croix de Seguey à Bordeaux.

En sens inverse, la Régie a été amenée à remettre à notre Etablissement des biens qui avaient perdu leur vocation de parcs de stationnement et dont elle n'avait plus l'utilité, notamment le parc Saint Pierre - Les Quais pour installer l'esplanade du miroir d'eau situé face à la Place de la Bourse.

Enfin, en complément des diverses opérations rappelées ci-dessus, la remise en affectation à la Régie des travaux de modification et d'habillage des trémies du parc Pey Berland à Bordeaux, et de reconstruction de la trémie de sortie du parc Charles de Gaulle à Mérignac a été effectuée respectivement en 2009 et 2010.

Il s'agit maintenant de mettre en affectation le parc Saint-Jean à la régie de manière à pouvoir procéder à la clôture comptable du budget annexe Parc de Stationnement.

Par délibération n°2006/0007 du 20 janvier 2006 not re Etablissement a décidé, dans le cadre du contrat d'agglomération « pôle intermodale Saint-Jean à Bordeaux », de réaménager le parc de stationnement de la gare Saint-Jean. Ces travaux ont consisté principalement en la modification ou la création de trémies d'accès ainsi qu'en la requalification de l'arrêt minute existant. En outre diverses interventions préalables sur les collecteurs d'assainissement ont aussi été réalisées.

Ces aménagements ont été remis à la régie PARCUB qui en assure l'exploitation, conformément au procès verbal de prise en charge daté du 08 octobre 2010.

Les dépenses correspondantes ont été comptabilisées au Budget Annexe Parcs de Stationnement, sur les exercices 2005 à 2011 pour un montant total de 6 469 860,83 € HT.

Aussi est-il proposé de transférer dans les comptes de la Régie les investissements relatifs aux aménagements du parc Saint-Jean afin qu'elle les intègre dans ses biens patrimoniaux, pour une valeur nette totale de 6 469 860,83 €.

Ouvrages à remettre à la Régie	Valeur	Imputation au BA Parcs de stationnement
Parc Saint Jean	6 469 860,83 €	2135

Cette opération a en outre bénéficié de subventions versées par différents organismes selon le détail suivant :

- le Conseil Régional à hauteur de 1 420 165,45 €
- le Conseil Général à hauteur de 1 494 453,00 €
- le FEDER à hauteur de 563 479,69 €
- la SNCF à hauteur de 789 207,74 €

Ces financements ont été comptabilisés à ce jour pour un montant total de 4 267 305,88 € dont 2 090 209,76 € sur le budget annexe parc de stationnement, et 2 177 096,12 € sur le budget principal en 2012.

De plus ces travaux d'aménagement ont été en partie financés par des participations pour non réalisation d'aires de stationnement, encaissées au budget annexe Parcs de Stationnement pour un montant total de 1 865 880,78 €

En application des dispositions comptables relatives aux transferts d'actif et de passif, il est proposé de transférer à la Régie PARCUB les subventions et la participation pour non réalisation d'aire de stationnement versées à notre Établissement qui ont été utilisées au financement des travaux.

Financement à transférer à la Régie	Valeur	Imputation au BA Parcs de stationnement
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	1 865 880,78 €	1335
subventions	4 267 305,88 €	1312 à 1318
Total	6 133 186,66 €	

Ce n'est qu'à l'issue de la production du décompte général définitif du marché principal que le solde des subventions sera versé à la Cub. Les sommes en question feront alors l'objet d'un transfert complémentaire à la régie PARCUB.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'EN application de l'instruction budgétaire et comptable M4 rénovée au 1er janvier 2008, ces opérations de mise en affectation de biens et de transfert de subventions d'équipement se traduiront par des écritures d'ordre non budgétaires passées directement par le Comptable sur ordre de transfert hors budget de l'Ordonnateur, et ne nécessitent donc pas d'ouverture de crédits.

DECIDE

Article 1 : De remettre en affectation à la régie PARCUB les aménagements réalisés sur le parc de stationnement Saint-Jean à Bordeaux afin qu'elle puisse les intégrer dans son patrimoine, à leur valeur nette comptable qui s'établit à ce jour à 6 469 860,83 €.

Article 2 : De transférer à la Régie PARCUB pour une valeur nette de 6 133 186,66 €, les subventions et fonds d'équipement reçus à ce jour et affectés au financement des travaux de réaménagement du parc Saint Jean.

Article 3 : De transférer à la régie le solde des subventions restant à recevoir par la CUB à l'issue de la production du décompte général définitif du marché principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 DÉCEMBRE 2012
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND